

COMMUNES DU CERCLE DE CORSIER

DECHETTERIE INTERCOMMUNALE EN PRAZ LIBAN

LISTE DE TARIFS

1. Droits d'accès et limitations d'accès

Les citoyens domiciliés sur le territoire des Communes du Cercle de Corsier (Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-vevey et Jongny) bénéficient de la gratuité lors d'apports et de composition usuels pour un ménage.

Les commerces et entreprises (secteur économique) dont le siège est situé sur le territoire des Communes du Cercle de Corsier n'ont le droit d'y déposer que leurs déchets urbains assimilables à ceux des particuliers. Les paysagistes exerçant une activité sur l'une des quatre communes peuvent également accéder à la Déchetterie intercommunale. Les tarifs du point 2 ci-dessous sont applicables.

2. Tarifs pour les commerces, entreprises et paysagistes

Pour les entreprises, les tarifs sont les suivants :

Ferraille	CHF	0.00 /m ³
Huiles usagées	CHF	0.00 /m ³
Végétaux de jardins privés	CHF	50.00 /m ³
Papiers triés	CHF	0.00 /m ³
Cartons triés	CHF	0.00 /m ³
Bouteilles à boisson en PET	CHF	0.00 /m ³
Déchets spéciaux	CHF	300.00 /m ³
Emballages en tôle d'acier (fer blanc / boîtes)	CHF	0.00 /m ³
Textiles et chaussures	CHF	0.00 /m ³
Encombrants	CHF	50.00 /m ³
Bois usagés	CHF	50.00 /m ³
Matériaux inertes (vaisselle, pots de fleur, vitres)	CHF	100.00 /m ³

Un tarif minimum de CHF 10.--/passage (TVA comprise) est encaissé auprès des entreprises. Vous trouverez des informations complémentaires sur le site internet ci-après où à l'entrée de la Déchèterie intercommunale.

La prise en charge pourra être refusée en présence de quantités ou volumes trop importants.

3. Paiement

Le paiement à la Déchetterie intercommunale des tarifs fixés pour les commerces, entreprises et paysagistes se fait au moyen de la carte d'accès ID-One (carte à prépaiement) qui peut être obtenue auprès de chaque Administration communale des Communes du Cercle de Corsier.

Celle-ci doit être ensuite préalablement créditée d'un montant laissé à la libre appréciation des commerces et entreprises, avant que ces derniers puissent déposer des matières à la Déchetterie intercommunale.

Important : en cas de solde insuffisant, il ne sera pas possible pour les commerces et entreprises de déposer des matières à la Déchetterie intercommunale.

Aucune quittance justificative ne peut être obtenue sur le site de la Déchetterie intercommunale. Les Commerces et entreprises doivent se connecter sur le site www.dechetscerclecorsier.ch pour obtenir les justificatifs nécessaires.

4. Adaptation des taxes de la Déchetterie intercommunale

Les taxes peuvent en tout temps être adaptées par les Communes du Cercle de Corsier selon l'indice des prix à la consommation (IPC) ou selon l'évolution des coûts des transports et de traitement.